

## DECISION DU PRESIDENT

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

### DECISION N° 024\_22\_DP\_CAPCA

**OBJET :** REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 1 550 000 EUROS AUPRES DE LA BANQUE POSTALE AFIN DE FINANCER LES INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE.

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les délégations de pouvoirs du conseil communautaire au Président.

Vu la délibération n°2021-04-14/107 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 14 avril 2021, autorisant le Président à procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite d'un montant de 3 000 000 d'euros par emprunt.

Vu la délibération n°2022-04-08/74 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 8 avril 2022, portant approbation du budget primitif 2022 afférent au budget annexe « Assainissement collectif ».

Le Président de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

### DECIDE

- **De contracter** auprès de la BANQUE POSTALE un Contrat de Prêt ayant pour objet le financement des investissements, au titre des crédits inscrits au compte 1641 du budget annexe « Assainissement collectif » 2022, et dont les caractéristiques financières principales sont :
  - **Montant du prêt : 1 550 000 euros (un million cinq cent cinquante mille euros)**
  - **Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt**

- **Caractéristiques :**

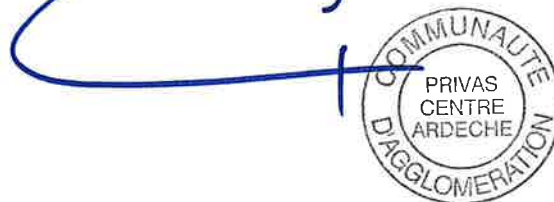
|  |  |
|--|--|
| Score Gissler  | 1A   |
| Durée du contrat de prêt                             | 20 ans   |
| Versement des fonds                                  | Versement des fonds en 1 fois avant la date limite du 7 octobre 2022.<br>Mise à disposition des fonds sous 5 jours ouvrés TARGET/PARIS   |
| Mode d'amortissement                                 | Echéances constantes   |
| Périodicité des échéances :                          | Trimestrielle  |
| Taux d'intérêt annuel<br><i>Date de constatation</i> | EURIBOR 3 mois préfixé + 0,48 %<br>EURIBOR 3 mois : index publié 2 jours ouvrés TARGET avant chaque date de début de de période d'intérêts                                     |
| Base de calcul des intérêts                          | Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours   |
| Remboursement anticipé                               | Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité dégressive et un préavis de 35 jours calendaires   |
| Option de passage à taux fixe                        | Possible à une date d'échéance d'intérêts sans frais, sous réserve du respect des conditions indiquées dans les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale |

- **Coût total en intérêts : 125 188.96 euros**

- **De signer** le Contrat de Prêt, annexé à la présente décision, réglant les conditions de ce Contrat.

A Privas, le 26/08/2022

Par délégation du conseil communautaire,  
Le Président,  
François ARSAC



Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

*Date d'affichage de la présente décision : 29/08/2022*

*Date de fin d'affichage de la présente décision : 31/10/2022*

Envoyé en préfecture le 26/08/2022

Reçu en préfecture le 26/08/2022

Affiché le 29/08/2022



ID : 007-200038933-20220826-024\_22\_DP\_CAPCA-AI